

SOMMAIRE

Centenaire de Notre-Dame d'Arcachon	1	130 ans de rail	27
Les forêts de La Teste-de Buch	12	Gujan-Mestras	30
Découvertes archéologiques à Salles	16	Pré-inventaire des richesses artistiques de Gujan-Mestras	31
Les biens nationaux dans la commune d'Andernos	20	Les carnets d'un poilu ..	32
Protection des inscriptions	25	Bibliographie	36
Petits échos du passé	26	Bureau et activités	couv. 4

Directeur de la publication :
H. MARCHOU

Dépôt légal 3^e trimestre 1973
Imprimerie Graphica, Arcachon
Commission paritaire de presse
N° 53247

Fresques

pour le centenaire
du couronnement de la statue de
NOTRE-DAME d'ARCACHON,
le 16 Juillet 1873.

par Jacques RAGOT



La cérémonie du couronnement

Le mercredi 16 juillet ayant été choisi pour la cérémonie du Couronnement, le Cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, arriva la veille à 18 heures, accompagné de son coadjuteur, Mgr de La Bouillèrie, des archevêques d'Avignon et de Tours, des évêques d'Albi, d'Angoulême, de Périgueux et de Tarbes.

Le maire Jean Mauriac, le conseil municipal et les fonctionnaires des diverses administrations s'étaient rendus à la gare pour accueillir les prélats. Sous un arc de triomphe, devant la gare, Jean Mauriac les harangua. Aux évêques, il déclara que c'étaient les évêques qui avaient fait la France et salua dans le cardinal, « l'austère vieillard qui a tant contribué à la prospérité d'Arcachon, dont la sollicitude s'étendit toujours, avec une prédilection marquée, sur les populations si chrétiennes de l'ancien capitat de Buch » (1), ce qui ne fut pas du goût du journal « La Gironde », lequel voyait plutôt dans les Péreire et la Compagnie du Midi, les principaux agents de la prospérité d'Arcachon (2).

Le cardinal répondit au maire ; puis des calèches s'avancèrent dans lesquelles tout le monde s'assit pour gagner l'Eglise Notre-Dame, derrière la musique du 57^e de ligne. Une compagnie de ce régiment, formant une escorte d'honneur, suivait les voitures.

A Notre-Dame, le cardinal monta en chaire et remercia les prélats d'être venus. Le salut terminé, le cardinal et Mgr de La Bouillèrie prirent le chemin de la villa de l'archevêché, les autres évêques

étant reçus dans les familles « les plus considérables d'Arcachon » (1).

LE 16 JUILLET 1873 au matin
Dès 3 h 30, les cloches de Notre-Dame tintèrent pour annoncer le début des messes célébrées sans interruption par les nombreux prêtres venus à l'occasion du couronnement.

A 8 h 30, nouvelle réception à la gare. Cette fois, il s'agit des autorités civiles et militaires.

A 9 heures, tous les participants sont rassemblés devant le presbytère, sauf le cardinal et son coadjuteur. Le cortège se forme : en tête la croix et les enfants de chœur, la musique des élèves des Frères des Ecoles Chrétiennes de Bordeaux, la musique du 57^e de ligne, deux cents prêtres, abbés et chanoines, en habit de chœur, la statue de Notre-Dame sur un brancard portée par quatre chanoines. Des soldats forment autour de la statue une garde d'honneur. Suivent les archevêques et évêques, mitre sur la tête et crosse à la main, derrière eux le général commandant la Division de Bordeaux, le préfet, le maire, le premier avocat général, le procureur de la République, le conseil municipal et les fonctionnaires représentant les diverses administrations. Une file de soldats, à droite et à gauche, encadre le cortège.

Lorsque les cloches de Notre-Dame se mettent en branle, la procession se met en marche et descend l'avenue de la Chapelle. Arrivée au boulevard de la Plage, elle tourne à gauche. A ce moment le cardinal et Mgr de La Bouillèrie qui attendaient devant la villa « Saint-Joseph » prennent leur

place dans le cortège. La procession continue jusqu'à l'avenue Sainte-Marie qu'elle remonte.

Un autel avait été dressé en plein air contre le mur ouest de l'Eglise Notre-Dame, abrité sous une sorte de vélarium, ainsi qu'une tribune réservée aux autorités.

Lorsque chacun est à son rang, le cardinal remet la couronne de la Vierge et celle de l'Enfant au R. P. de la Couture, supérieur des Oblats de Marie Immaculée qui desservent la paroisse. Le secrétaire général de l'archevêché lit le Bref du pape Pie IX accordant à la statue de la Vierge d'Arcachon les honneurs du couronnement.

Le cardinal bénit les couronnes et les dépose au pied de la statue.

A 10 heures, la messe commence, célébrée par le cardinal. Le sermon est prononcé par Mgr de La Bouillèrie. Après l'« Ite Missa est » a lieu la cérémonie du couronnement. Le clergé et l'assistance entonnent l'« Ave Maris Stella ». Le cardinal dépose leur couronne respective sur les têtes de la Vierge Marie et de l'Enfant Jésus. Des salves d'artillerie éclatent sur terre auxquelles répondent les canons des bâtiments ancrés devant Arcachon.

Quand les canons se sont tus, est chantée une cantate, paroles du chanoine Audoin et musique de M. d'Etcheverry.

Après le dernier couplet :

« Partez chars embrasés qui me-
[surez la terre,
« Sur vos ailes de feux, regagnez
[l'horizon,
« Et des milliers de voix vont dans
[la France entière
« Préconiser les gloires d'Arca-
[chon, » (3),
la statue est ramenée dans la

Chapelle des Marins, aux accents du « Te Deum », suivie du cardinal, des archevêques et des évêques qui l'encensent chacun à leur tour et se retirent.

L'APRES-MIDI ET LE LENDEMAIN

L'après-midi, les vêpres furent chantées à l'emplacement de la messe du matin. Après le Salut du Saint Sacrement, la statue fut portée en procession à l'extrémité de l'allée de la Chapelle, au bord du Bassin et le cardinal et les évêques bénirent ensemble la mer et la multitude des barques, immobiles ou en mouvement devant la plage.

Le soir, une retraite aux flambeaux précédée par la musique militaire, parcourut la ville. Le quartier de la Chapelle était particulièrement bien illuminé et des milliers de personnes s'y pressaient. Le cardinal Donnet, malgré ses 78 ans, tint à descendre dans la rue et à se mêler à la foule.

Dans les cérémonies du 16 juillet avaient dû céder le pas aux « officiels » ceux dont la Vierge d'Arcachon était la patronne et la protectrice : les pêcheurs du Bassin.

La matinée du 17 juillet leur fut réservée. Le cardinal célébra la messe : « Toujours la même affluence, le même recueillement, la même pompe dans les cérémonies... tous les marins du littoral entouraient l'autel où « Son Eminence offrait pour eux, « aux pieds de la statue miraculeuse, le Saint Sacrifice. » (1)

Mgr d'Outremont, évêque d'Agen parla « à cet auditoire composé « d'hommes en qui tant de vertus « se dérobaient sous une rude « enveloppe » (4), de Marie,

l'Etoile de la mer. Il aurait pu leur rappeler que leurs ancêtres, après avoir franchi les passes, au retour d'une pêche en haute mer, chantaient les litanies de la Sainte Vierge, ainsi que le rapporte l'Abbé Butet, curé de Gujan : « Si le pilote manque la lame ou qu'elle crève en dehors (vers la

« mer), la chaloupe périt corps et « biens. Si la lame crève en de- « dans, la seule force du courant « fait avancer le bateau de plus « d'une demi-lieue dans le bassin, « sans voiles, ni rames, et on « chante les litanies de la Sainte « Vierge. » (5).

(1) « L'Aquitaine » du 26 juillet 1873.

(2) « La Gironde » du 20 juillet 1873.

(3) « Les chars embrasés » sont sans doute les trains de pèlerins. Les poètes sacrés d'hier, en langue vernaculaire, ne valaient pas mieux que ceux d'aujourd'hui.

culaire, ne valaient pas mieux que ceux d'aujourd'hui.

(4) « La Guienne » du 19 juillet 1873.

(5) Lettre du curé de Gujan, citée dans « Les Variétés Bordelaises » de l'abbé Baurein (1784-86).

La procession nautique décommandée

En 1923, à l'occasion du cinquantième du couronnement de la statue de Notre-Dame d'Arcachon, le journal « L'Avenir d'Arcachon », le 15 juillet, consacra un article aux fêtes du 16 juillet 1873. L'auteur rapportait les propos d'un ami « qui fut enfant de chœur au couronnement de la statue, le 16 juillet 1873 », mais qui ne voulait pas être cité, de peur que l'on ne découvrit son âge.

Cet enfant de chœur avait vu « les évêques prendre place sur « un même bateau avec la Vierge « couronnée et les principales « autorités, d'autres bateaux servant aux musiciens et chanteurs ».

Le cortège nautique avait circulé au milieu d'une foule d'embarcations pavoisées, puis le débarquement s'était fait à la Croix de la Chapelle. L'article était signé : « Vidi » (j'ai vu).

Dans son livre « Notre-Dame

d'Arcachon », achevé d'imprimer le 12 mai 1937, André Rebsomen, après avoir décrit les cérémonies de la matinée du 16 juillet 1873, poursuit : « L'après-midi, après « les vêpres et le sermon, eut lieu « la procession nautique. Les évêques prirent place sur un même « bateau avec la Vierge couronnée et les principales autorités. « Dans d'autres barques, se groupèrent les musiciens et les « chanteurs. Après la bénédiction « solennelle du Bassin, le cortège « sacré débarqua à la Croix... ».

André Rebsomen, comme on le voit, a fait largement confiance à « Vidi ». Il a eu tort, car il n'y eut pas de procession nautique.

« Sauf la procession nautique « qui a été contremandée ; on ne « sait pour quel motif, mais assurément par suite d'une erreur, « car le temps était beau, le programme a été rempli de la façon « la plus heureuse », dit le journal

« La Guienne » du 18 juillet 1873.

« La Gironde » du 20 juillet 1873 émet une appréciation différente sur l'exécution du programme, mais expose les faits de façon identique : « La foule se porte « sur la plage. On voit les vapeurs, « les bateaux de pêche, les chaloupes, les embarcations toutes « pavoisées et sillonnant le Bassin. La mer, agitée le matin, est « devenue calme, le temps est « magnifique. On attend la procession nautique. Elle n'a pas lieu... « Pour la seconde fois, le programme n'est pas suivi. »

Quant à « L'Aquitaine », la semaine religieuse de l'archevêché (1), elle se lamente : « ... Qu'il « était beau le Bassin à ce moment-là, avec sa surface légère « ment ridée par la brise, ses « innombrables barques, ses « vapeurs pavoisés, ses lumineux « horizons, et la paix qui semblait « descendre du ciel sur ses flots.

« Hélas ! nous nous éloignâmes « de ces rives avec un vif regret. « Une procession nautique avait « été annoncée... elle n'avait pas « lieu. Pourquoi ? Nous n'en « savons rien. De quel spectacle « et de quelle consolation, nous « avons été cependant privés !

Voyez- « vous ces barques qui se groupent, se croissent et se mêlent « à la suite de l'image et des « étendards de Marie ? Voyez- « vous ces voiles gonflées, entendez-vous comme les cantiques « saints retentissent sur les flots

« sonores ? Quel tableau, quelle « féerie ! Ne dirait-on pas une « scène du paradis sur la terre ? « Hélas ! tout cela notre imagination l'avait attendu et rêvé, « mais nos yeux ne l'ont pas vu.

« Oh ! marins d'Arcachon, vous « auriez voulu que votre Madone « bien aimée marquât de ses pas « l'étendue de votre domaine et « répandit sur les flots qui sont « votre élément, ses bénédictions « maternelles, mais votre archevêque le voulait autant que vous. Marins d'Arcachon, la suppression d'une solennité qui « vous est si chère, et avec laquelle son vous a laissé comme un « amer souvenir, mais le cœur de « votre archevêque est, à cet égard, impressionné comme le « vôtre ; ce qui a été une privation pour vous, a été une souffrance pour lui... »

La cause est entendue. Il n'y a pas eu de procession nautique le jour du couronnement de la statue de Notre-Dame d'Arcachon.

Le jeune enfant de chœur (2) de 1873, devenu sexagénaire, dut mêler ses souvenirs de la fête du couronnement avec ceux d'autres cérémonies postérieures. « Vidi » n'a pas vu et André Rebsomen a négligé la critique historique. Au demeurant, cette erreur historique n'est pas bien grave, mais la question demeure : « Pourquoi la procession « nautique prévue n'eut-elle pas « lieu ? »

(1) 26 juillet 1873.

(2) Il s'agit vraisemblablement de M. Auschitsky, en littérature Guy de Pierrefeu, dont le peintre Guillaume Alaux donna les traits, dit-on à l'un

des enfants de chœur qui figure sur la fresque de la Basilique Notre-Dame, représentant le couronnement de la statue de la Vierge d'Arcachon, le 16 juillet 1873.

Le banquet

Sans nous dire pourquoi le bien pensant journal « La Guienne » du 17 juillet 1873 nous apprend que les vêpres du 16 juillet durent être retardées d'une heure. Nous pensons, quant à nous, avoir découvert la raison de ce décalage d'horaire dans la longueur du banquet.

A Arcachon, déclarait « La Gironde » du 20 juillet 1873, il n'y a pas de cérémonie sans banquet. Celui du couronnement de la statue de Notre-Dame d'Arcachon eut lieu, après les offices du matin dans la villa du cardinal Donnet, boulevard de la Plage. Il était offert aux autorités religieuses, militaires et civiles par la municipalité d'Arcachon, qui avait fait venir de Bordeaux le traiteur Millac.

Au dessert, Jean Mauriac, maire d'Arcachon, porta un toast « aux illustres prélats et aux autres invités » (1).

Le cardinal Donnet répondit « par une de ces causeries pleines de bonhomie paternelle et de pittoresques saillies qui lui sont si familières » (1)... et les vêpres durent être retardées d'une heure.

A vrai dire, la verve d'un vieil homme (2), spirituel et bavard, n'est pas seule responsable de ce retard, le menu aussi y est pour quelque chose. Il était fameux. Qu'on en juge :

Potage printanier
Croquettes à la dauphine

Truite sauce au beurre
Jambon aux petits pois
Filet de bœuf sauce madère
Poulet sauté à la Marengo
Punch
Dindonneau au cresson
Ortolans aux croûtes
Galantine de lièvre
Salade russe
Croûtes à l'ananas
Dessert
Bombe glacée

Notons l'absence des fines gravettes du Bassin, mais en 1873, on s'abstenait d'huîtres pendant les mois sans « r ». Quant aux vins « La Guienne », qui donne la composition de ce menu, ne les mentionne pas. Ils devaient être à l'unisson !

On conçoit fort bien qu'un tel exercice gastronomique n'ait pu se plier à l'horaire fixé. Les ortolans aux croûtes et la galantine de lièvre, bien plus que les saillies pittoresques du cardinal, sont les grands coupables. Ils sont vraisemblablement responsables également de cette autre entorse au programme de la journée : la suppression de la procession nautique qui devait suivre les vêpres. Nous émettons, en effet, l'hypothèse que la crainte de voir, après ces agapes, certains estomacs, tant laïques qu'ecclésiastiques, se mal comporter sur les vagues, dut inciter les organisateurs à supprimer la procession nautique sans en référer au vieux cardinal.

(1) « La Guienne » du 18 juillet 1873.

(2) Le cardinal avait 78 ans.

Les fêtes du couronnement vues par la presse bordelaise

Le ton critique de certains organes de la presse bordelaise s'explique par la position politique adoptée par le clergé à l'époque.

Principale victime des excès de la Commune de Paris, le clergé français était passé en bloc dans le camp adverse. Résolument favorable à une restauration monarchique, il profitait de toutes les occasions pour intervenir, souvent maladroitement, en faveur de « l'Ordre Moral », de sorte qu'aux yeux des républicains, toutes les manifestations religieuses étaient suspectées de propagande politique.

Les cérémonies du couronnement, au lendemain de la chute de Thiers, après l'arrivée à la présidence de la République du Maréchal de Mac Mahon, chargé de préparer la voie au Comte de Chambord, n'échappèrent pas à cette suspicion.

N.-B. — « La Gironde » était un quotidien républicain ; « La Guienne », un quotidien royaliste ; « L'Aquitaine » était la semaine religieuse de l'archevêché. Il y avait un autre quotidien républicain : « La Petite Gironde ». Ses comptes rendus sont les mêmes que ceux de « La Gironde ».

1° LA DECORATION DE LA VILLE

« La Guienne » (1) Arcachon se transforme d'heure en heure depuis ce matin. Les boulevards de la Plage et de l'Océan, les cours et les principales voies, surtout celles que doit parcourir la procession, sont déjà aux trois quarts décorés. Il y a émulation, presque

rivalité. Beaucoup en perdent le boire et le manger...

« L'Aquitaine » (2) : De la gare à La Chapelle, ce ne sont que lanternes vénitiennes et guirlandes de fleurs.

« La Gironde » (3) : Le quartier de La Chapelle est seul orné d'oriflammes et de drapeaux. Il y en a peu en ville. Quelques oriflammes blanches ont fait remarquer que la fête a commencé le jour de la saint Henri (4).

2° L'AFFLUENCE

« La Guienne » (1) : Depuis hier soir (14 juillet), chaque train amène d'immenses voitures de pèlerins et de touristes. Le 16 juillet, pour peu que le temps s'y prête, me paraît destiné à éclairer des splendeurs encore inconnues à Arcachon.

« La Gironde » (5) : Le chemin de fer a amené environ 4.500 voyageurs, 1.500 sont arrivés par voie de mer ou en voitures.

Avec la population locale et les baigneurs, de 13 à 14.000 personnes ont assisté au couronnement de la Vierge. Combien sur ce chiffre avaient le sentiment religieux commandé par la circonstance : il y en avait peu.

3° LA MESSE DU COURONNEMENT

« La Guienne » (6) : Pendant la messe, il tombait une espèce de petit brouillard qui a fait craindre pour les splendeurs de la fête, mais, en somme, ça été un heureux accident, car le temps en a

été rafraîchi et l'imposante cérémonie a eu lieu dans les conditions les plus favorables.

« La Gironde » (2) : Au commencement de l'office, on a vivement froissé une société lyrique locale qui, à la demande du maire, avait préparé une messe en musique, en lui signifiant de se taire afin que le peuple puisse chanter « la messe royale »... Un certain nombre de places sont restées vides, car il fallait payer 5, 2 ou 1 franc.

Une pluie fine n'a cessé de tomber et les parapluies gênaient la vue. Il y avait environ 2 à 3.000 personnes autour et en face de l'autel dressé contre l'église.

4° LES SERMONS

« La Guienne » (6) : Ce sermon (celui de la messe, par Mgr de La Bouillèrie) est un chef-d'œuvre ; la péroraison surtout a électrisé l'assistance. L'âme toute entière de la patrie croyante et fidèle était sur les lèvres de Mgr de La Bouillèrie, quand il a pris à témoin la Reine du Ciel de notre certaine et prochaine régénération, de notre relèvement national.

« La Gironde » (2) : « Le journaliste ne parle pas du sermon de la messe, il n'a retenu que celui des vêpres. » L'évêque de Tarbes, promu archevêque de Chambéry, a prêché aux vêpres. Il a dit que la foi se réveillait, que la France allait se régénérer, car ses destinées étaient confiées à l'épée d'un vaillant soldat qui saurait la défendre contre les horreurs de la démagogie.

5° LA NUIT DU 16 JUILLET

« La Guienne » (7) : Véritable avalanche de lumières et d'har-

monie. La foule débordait sur Arcachon comme les flots du Bassin sur son rivage. Dans le vaste triangle formé par le boulevard de l'Océan, l'avenue Sainte-Marie et l'avenue de la Chapelle, c'était réellement féérique. Dans l'intérieur de la ville, on a fait, çà et là, des effets heureux, notamment au Cercle d'Arcachon.

Le clocher de Notre-Dame présentait un « M » gigantesque relevé par des verres de couleurs d'un effet très gracieux.

« La Gironde » (2) : Si pour des raisons que je ne peux apprécier, le clergé de Bordeaux, qui est venu diriger ces fêtes, s'est peu distingué dans l'exécution rigoureuse des cérémonies, les habitants d'Arcachon veulent tout au moins profiter du beau temps et essayer au moins d'offrir une bonne soirée à leurs hôtes.

...A 10 heures du soir, le quartier de la Chapelle est splendidement pavoisé et illuminé. Les feux électriques de la Chapelle croisent en tous sens. Des feux de Bengale et des milliers de lanternes aux vives couleurs éclairent et décorent l'avenue Sainte-Marie et le boulevard de l'Océan. L'aspect est vraiment féérique. Les promeneurs circulent par milliers... mais la retraite aux flambeaux n'est pas dirigée sur cet endroit.

CONCLUSION

« La Guienne » (7) : C'est fini. L'impression a été grande et heureuse. Tout a réussi.

« La Gironde » (2) : Les fêtes religieuses sont terminées et je ne crois pas qu'il y ait un converti de plus. Malgré la présence de huit prélats et la pompe des cérémonies, l'aspect général était plus profane que religieux. Les étran-

gers qui se sont rendus à l'appel du clergé n'ont pas, dans cette circonstance, répondu à ce qu'on attendait d'eux et le commerce d'Arcachon, qui escomptait ces journées, annoncées avec un certain fracas, se trouve déçu dans ses espérances...

Le Schah (8) est peut-être bien pour quelque chose dans les mécomptes de la ville d'Arcachon.

(1) Numéro du 17 juillet 1873

(2) Numéro du 20 juillet 1873

(3) Numéro du 17 juillet 1873

(4) Allusion au drapeau blanc du Comte de Chambord, le futur Henri V si la restauration se faisait.

Dans tous les cas, on l'en accuse et, s'il est vraiment coupable, cela prouverait que dans notre siècle, la présence d'un souverain persan est un attrait plus puissant que le spectacle d'un couronnement de la Vierge.

N.B. — La presse républicaine ne souffla mot de la messe des marins du 17 juillet 1873, célébrée par le cardinal.

(5) Numéro du 20 juillet 1873

(6) Numéro du 18 juillet 1873

(7) Numéro du 19 juillet 1873

(8) En visite à Paris

Le cardinal et le pêcheur poète

Le Cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux et sénateur de l'Empire, aimait beaucoup Arcachon. Il s'employa activement à transformer en village le village qui s'était implanté dans cette solitude. Les poètes ne raisonnent pas comme les archevêques, sénateurs de l'Empire. Emilien Barreyre (1) d'Arès, aussi vrai pêcheur que délicat poète, a regretté l'urbanisation du site de la chapelle et il l'a dit en beaux vers dans la langue de ses parents :

« ...que finouse, armouniue e
[diuzengue
« Entralhéue de blu l'ame das
[troubadours. »

(qui, fine, harmonieuse et divine, enflammait d'enthousiasme l'âme des troubadours).

« O blanche Arcachon — chante
« Emilien Barreyre — qu'on ne
« vienne plus me dire que ce qui

« te rend éblouissante est ta riche
« petite ville. Rien que niaiserie
« et désir de jouer au seigneur
« que l'éparpillement de tous ces
« petits châteaux de la dune à ta
« côte et de tous les styles !
« Que serais-tu sans la mer qui
« rongé ton perré et sans la cha-
« pelle où se voit Notre-Dame. »

La transformation d'Arcachon était inéluctable et le cardinal Donnet a bien fait d'y contribuer. Il doit en être remercié, mais il n'aurait pas dû toucher à la chapelle. La chapelle d'Arcachon aurait dû rester telle qu'elle était, dans son cadre forestier, avec une large allée, plantée d'arbres aboutissant à la mer. Les constructions n'auraient dû être autorisées qu'assez loin d'elle et l'église paroissiale aurait dû être bâtie ailleurs (2). Le cardinal Donnet fit pourtant de la chapelle le lieu du culte de la paroisse d'Arcachon nouvellement créée et, quand l'édi-

fice devint trop petit pour la population, il l'amputa d'un tiers et lui accola une église.

Des gens avisés, « gens sensés », lui dirent qu'il allait tuer le pèlerinage. Il ne le crut pas : « Quelques personnes animées des intentions les plus droites se sont un instant préoccupées de la crainte que l'antique sanctuaire ainsi renouvelé cessât d'être l'objet de la vénération des fidèles ; qu'elles se rassurent. Le pèlerinage n'est point déplacé : le lieu reste le même. Les cérémonies augustes de la religion frapperont d'autant plus les esprits qu'elles seront célébrées dans un temple plus en harmonie avec la majesté du culte catholique.

« Avec quelle émotion nos braves marins et les nombreux étrangers s'y rendront-ils pour prier ! » (3).

Pour des cérémonies augustes, il y eut des cérémonies augustes ! André Rebsomen les énumère dans « Notre-Dame d'Arcachon » : « Quel spectacle chatoyant que celui de ces dames en toilette brillante, aux chapeaux de paille retenus par des nœuds de ruban, aux robes de soie à volants et à dessins brodés soutenues par des crinolines ondulantes, aux épaules couvertes de mantelets, côtoyant des officiers en étincelant uniforme, chamarrés d'or et de décorations ! Quel parterre des plus beaux noms de France ! C'étaient les Tuileries et ses réceptions célèbres transportées dans notre église ! »

Les pêcheurs n'osèrent plus traverser cette église-salon pour se rendre dans leur chapelle. Le nombre des autres pèlerins diminua également. Autrefois, on venait à Notre-Dame d'Arcachon, mainte-

nant il fallait aller à l'église paroissiale d'Arcachon, ce n'était plus la même chose. D'année en année, le pèlerinage du 25 mars perdit de l'importance et le 25 mars devint ce qu'il est aujourd'hui, la fête patronale des seuls Arcachonnais pratiquants ou « officiels ».

Les curés des paroisses riveraines du Bassin, y compris les curés successifs de Saint-Ferdinand, la deuxième paroisse de la ville d'Arcachon, ne furent pas les derniers à contribuer, peu ou prou, à la désaffection de leurs ouailles envers la Vierge d'Arcachon.

Pourquoi le curé de Saint-Ferdinand, le quartier résidentiel des pêcheurs aurait-il envoyé ses gens de mer chez les bourgeois de Notre-Dame ? Pourquoi tous les curés du Bassin n'auraient-ils pas essayé de détourner vers l'autel de la Vierge de leur propre église la piété des fidèles envers la Mère du Christ ?

C'est à partir de ce moment que les ex-voto des marins des paroisses voisines ne vont plus à Notre-Dame d'Arcachon, mais à l'église de leur paroisse. En 1904, plus de cent cinquante pêcheurs de sardines, des « chardineys » de Gujan et de Mestras, échappent à un coup de mer. Leurs ex-voto sont remis à l'Église Saint-Maurice de Gujan et à la Chapelle Saint-Michel de Mestras.

Celui de l'église de Gujan est toujours en place ; c'est une plaque de marbre, apposée dans la Chapelle de la Vierge, portant cette inscription : « A Notre-Dame des Marins, les marins de Gujan-Mestras. Hommage de filiale reconnaissance, 151 marins sauvés par le vapeur « Le Saint-Georges », 18 marins sauvés par le vapeur « Le Morse ». 3

« marins sauvés par des barques de pêcheurs. Le 3 janvier 1904, 15 barques ont pu franchir les passes. »

Celui de la Chapelle de Mestras a disparu depuis quelques années. C'était un tableau représentant l'entrée du Bassin avec l'inscription : « Passes d'Arcachon, 3 janvier 1904. Pêcheurs sardiniens surpris par la tempête. »

Le 15 avril 1908, les naufragés de « La Baleine », prisonniers des Maures pendant près d'un mois, sont de retour à Arcachon. Ceux d'Arcachon appartiennent tous à la paroisse Saint-Ferdinand. Leur curé ne les conduit pas en pèlerinage à la Chapelle des Marins, mais organise une messe d'action de grâce dans son église et les noms de 18 membres de l'équipage de « La Baleine » prisonniers des Marocains du 25 février au 21 mars 1908, furent gravés sur une plaque à gauche de l'autel de la Vierge, dans l'Église Saint-Ferdinand. A Saint-Maurice de Gujan, c'est saint Joseph qui bénéficia de la reconnaissance des rescapés gujanais, comme en témoigne la plaque : « Reconnaissance à saint Joseph. Les naufragés de « La Baleine ». Mars 1908. Rousseau, Lafon, Rustique, Castaing, Berran.

Ce qui reste de la chapelle du XVII^e siècle a été remarquablement restauré en 1972. Cette res-

tauration fait davantage regretter l'amputation subie par la chapelle au XIX^e siècle et la destruction du site :

« O louquet bèn aymat ! Ey de [plous plèn moun ame
« De te beyre coum sès anuyt !
« L'om es pec... »
(O petit lieu bien aimé ! J'ai des pleurs plein mon âme de te voir comme tu es aujourd'hui. L'homme est fou...)
« Labets ères un sènt perloun et [lustsjeues.
« Denstoun soulas surbèt, labets [mestourejeues
« Lou natureu de la bèntat,
« Coum lou Diu du Cèu mestou- [rèje l'aubine. »

(Alors tu étais une sainte perle et tu resplendissais. Dans ta solitude superbe, alors tu étais la maîtresse de la beauté de la Nature, comme le Dieu du Ciel est le maître de l'aurore.)

Ce qui est passé est mort.
La petite chapelle restaurée ne verra probablement jamais plus :
« Dets mile malireys un cop per [an benguèuen
« Saluda lur patronne, e se des- [gouloumpèuen
« Lou loung de la ma blue en un [surbet mur. »

(Dix mille pêcheurs (4), une fois par an, venir saluer leur patronne et s'allonger en cortège le long de la mer bleue, comme un superbe mur.)

(1) Né à Arès en 1883, mort en 1944, auteur d'un recueil de poésies en gascon « Las Malineyres » (Les filles de la mer).

(2) Le ministre de l'Environnement raisonnerait, sans doute, aujourd'hui, ainsi.

(3) Lettre pastorale du 25 février 1855.

(4) Exagération poétique : Il n'y eut jamais un tel rassemblement de pêcheurs, qu'au demeurant les effectifs de la population maritime ne permettaient pas.

Les forêts de La Teste de Buch

Les quelques lignes qui vont suivre n'ont d'autre prétention que de présenter brièvement l'histoire de la forêt en Pays de Buch et de servir en quelque sorte d'introduction aux études plus poussées qui seront menées lors de la réalisation du musée forestier dont notre société a décidé l'implantation dans la commune de La Teste.

Il faut tout d'abord préciser que nous sommes en réalité en présence de trois massifs forestiers auxquels le pin maritime donne une apparente unité, mais que l'histoire et la géographie opposent. Ces trois massifs sont « la montagne », la forêt des dunes côtières et celle du plateau landais.

A — LA MONTAGNE

Les montagnes testerines, grande montagne, montagnette et forêt d'Arcachon (cette dernière, séparée en 1855-57, est complètement urbanisée) sont les vestiges d'anciennes forêts naturelles qui ont poussé, depuis des temps immémoriaux, sur des dunes anciennes. Ces forêts qui ont été en partie recouvertes, depuis le VII^e siècle, de sables apportés par la mer et repris par le vent, conservent des traces d'habitat préhistorique datant vraisemblablement du premier âge des métaux, sur des sols constitués entre 3000 et 1000 avant Jésus-Christ.

Chez les Boïens, peuple celte

installé au VI^e siècle A. C. dans la vallée de la Leyre, pins et chênes sont utilisés comme combustible pour la métallurgie locale, tandis que la résine sert à l'éclairage. Plus près de nous, aux XVII^e et XVIII^e siècles, la fabrication de brais et de goudrons donna un certain essor économique à la paroisse de La Teste qui exportait ces produits jusqu'en Bretagne. De cette ancienne activité, les noms des lieux-dits ont gardé le souvenir, ainsi les « fourns » (fours de la forêt ou le terme d'« arcanson » (Arcachon) qui désignait le galipot liquéfié dans les chaudières, le galipot étant la résine solidifiée sur l'arbre.

Les résiniers de la montagne vivaient dans d'humides cabanes de bois reposant sur des fondations sommaires, les matériaux utilisés étaient essentiellement la garluche, mélange de sable et d'oxyde de fer, minéral exploité depuis longtemps dans les forges de la région, et les « pierres de lest », souvent d'origine bretonne, que les bateaux ramenaient à La Teste. Autour de ces cabanes isolées, quelques rûches, un four à pain, un poulailler perché à l'abri des nuisibles et parfois un groupe de vaches sauvages.

Comme tous ceux du Captalat, les habitants de la montagne jouissaient jalousement depuis 1468 d'un certain nombre de droits d'usage quant à l'utilisation du bois et des pâtures. Ces droits, qui se

sont perpétués, furent d'ailleurs, une gêne pour ceux qui au XVIII^e s. voulurent ensemençer en pins, d'abord, les lettres, petits vallons marécageux entre les dunes, puis les dunes modernes qui s'étaient dangereusement développées.

B — LA FORET DES DUNES MODERNES

Quand, au XVIII^e siècle, commencèrent les premières plantations, il ne restait de l'antique forêt que les trois massifs actuels, et celle d'Arcachon avait été séparée des autres par des dunes de sables accumulées par les vents et alignées dans le sens nord-sud, qui avaient donc recouvert l'ancienne forêt. Ce déplacement était ancien, mais lié au recul de la côte, il semble qu'au XVIII^e siècle, une accélération du mouvement des sables se soit produite.

C'est alors que de nombreux projets furent conçus pour fixer les sables mouvants ou plus exactement pour protéger des sables les réalisations souhaitées. Il y avait d'une part l'espoir d'un meilleur rendement agricole que la plantation de forêts, provoquant la disparition des droits de vaine pâture, favoriserait, et d'autre part, l'accomplissement d'un vieux rêve : relier la Gironde à l'Adour par un canal tout en utilisant millimétriquement la rade d'Arcachon.

Tandis que les captaux de Buch, Jean-Baptiste, dès 1716, puis François Alain de Ruat, après 1739, tentent de planter les lettres et, sans succès d'ailleurs, de restreindre les droits d'usage ; d'autres se préoccupent du canal et de la mise en valeur des Landes ; les rapports se succèdent (M. de Carnay, 1772, M. de Montauzier, 1773, les pères Louis, puis Guillaume Desbley, 1774-76, M. Char-

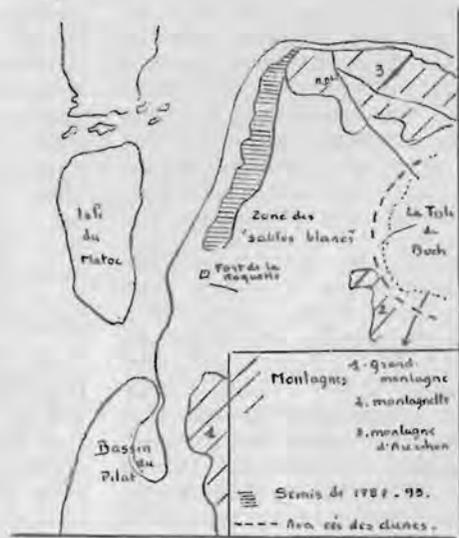
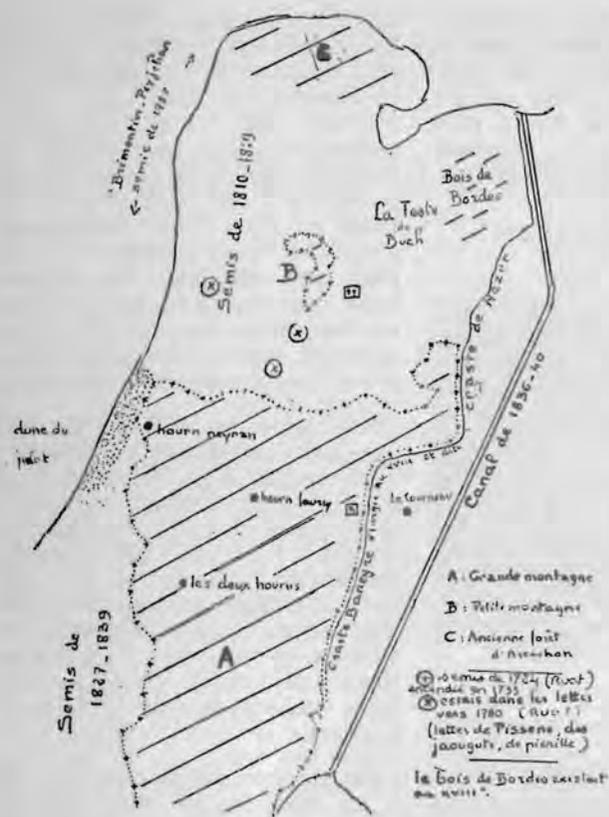
levoix de Villers, 1778-81), mais tous concluent de façon de plus en plus précise à la nécessité de commencer par fixer les dunes côtières. Ce travail déjà tenté, semble-t-il, dans la région de Bayonne, dès 1518, mais de façon ponctuelle, est entrepris à La Teste en 1787. C'est Brémontier, s'inspirant, voire copiant, bien qu'il s'en soit défendu, les travaux antérieurs, qui, aidé par le Testeurin Peyjehan dont il suivit la méthode, eut la charge de mener à bien les premières expériences.

Pratiquées de 1787 à 1793 dans une zone actuellement immergée, elles avaient pour but de fixer la dune entre la forêt d'Arcachon et le « bassin du Pilat » aujourd'hui disparu. Près de 380 hectares furent ainsi plantés, et en 1793, faute d'argent, les travaux furent abandonnés pour reprendre en 1801 et ne plus connaître d'interruption jusqu'à la couverture complète de l'ensemble des dunes modernes.

La dernière adjudication eut lieu à La Teste le 24 juillet 1852 et pendant toute cette période, des travaux identiques furent pratiqués du Verdon à l'Adour, soit en régie soit par adjudication à des entreprises privées — après 1817 surtout — si bien que la côte put être considérée comme fixée en 1854.

C — LA COUVERTURE FORESTIERE DU PLATEAU LANDAIS

La zone qui s'étend à l'est de la route de Cazaux fait géographiquement partie du plateau landais. Ces terres peu fertiles servaient surtout de terrains de parcours, mais portait aussi quelques vignobles, puisqu'en 1728, la production se montait à quelque 240 tonnes.



Les semis du XVIII^e siècle
 (d'après Pierre Buffault - Histoire des dunes mauternaises - 1962)

et qu'en 1892, ils couvraient encore 196 hectares. Mais ce terroir, très mal drainé, s'inondait en hiver. L'absence de cours d'eau, la présence discontinue d'aliots qui, bien que perméable, ralentissait la pénétration, l'altitude élevée du lac de Cazaux dont l'exutoire du Trencat avait été colmaté par le cordon dunaire, tout cela contribuait à transformer en lande inculte et marécageuse, la plus grande partie de cette région.

Plusieurs tentatives de mise en valeur eurent lieu avant que l'on se décidât à les planter en pins. Ainsi les appellations « Forêt de Nezer » et « Craste de Nezer » témoignent de l'infortune du négociant suisse qui, en 1766, acheta au capital 40.000 journaux, soit près de 12.800 hectares, ne put les mettre en valeur et fit faillite. Sa tentative fut reprise, en 1836, par la Compagnie Agricole et Industrielle d'Arcachon qui creusa l'actuel canal, mais la lande resta inculte et bien que le drainage y fut meilleur, ce n'est qu'à partir de 1903 que des semis de pins y furent entrepris. La Teste suivait ainsi l'exemple des autres communes landaises qui, encouragées par la loi de 1857 et les travaux de Chambrelent et Cruzet, avaient creusé des crastes et

ensemencé leurs terrains de parcours ainsi assainis.

Vers 1914, il ne restait plus qu'un vaste secteur marécageux autour du Courneau où, après un très important drainage, furent construits près de 400 baraques destinées à abriter les soldats retour du front, sénégalais puis russes après 1917. C'est l'implantation de ce camp, dont un cimetière est le seul témoin, qui permit les terrains ayant été assainis, de planter ensuite les dernières landes et de compléter ainsi cet immense manteau forestier.

Ainsi poussèrent nos forêts, ainsi s'expliquent les différences qu'un promeneur même distrait ne manquera pas de remarquer : fouillis inextricable parfois des dunes de la montagne aux sous-bois riches et variés, monotonie des amples vallonnements des dunes modernes, et régularité des semis du plat pays.

Ce sont, nous espérons l'avoir montré, des forêts riches d'un passé trop souvent méconnu et c'est pourquoi notre société a décidé, dans le cadre de son futur musée, de le faire revivre.

R. AUFAN.

Découvertes archéologiques à Salles

Au cours de la Semaine Sainte 1973 (le 19 avril), une visite faite dans les combles de la grand'nef de l'Eglise de Salles — Paroisse Saint-Pierre — nous fit découvrir une pierre suffisamment volumineuse pour en déduire que sa présence en un tel lieu était pour le moins insolite.

A vrai dire, nous l'avions déjà « découverte » deux mois plus tôt, mais il nous avait été, alors, impossible de l'identifier.

Ayant confié notre désir d'en prendre possession à l'artisan charpentier qui travaillait à la pose d'une couverture de protection, sur la plate-forme du clocher, celui-ci, M. Michel Laborde, avec l'aide de ses deux compagnons, les frères Plantey — tous trois d'authentiques Sallois — descendit par l'escalier à vis notre précieuse trouvaille. Ce fut fait avec beaucoup de précautions, car le travail était aussi périlleux pour M. Laborde que pour la pierre elle-même.

Au sol, il nous fut aisé d'examiner à loisir l'« objet ».

Une masse à peu près cylindrique, assez semblable à du tuffeau charentais et quelque peu friable. Sur le pourtour, trois « départs » taillés pour recevoir

des claveaux. Posé verticalement, ce cylindre présentait une face taillée grossièrement et une autre, en forme de disque de cinq centimètres d'épaisseur avec une surface plane. Plusieurs cercles « baguaient » ce cylindre, mais venaient s'insérer dans les trois reliefs précités. Il s'agissait à n'en pas douter, d'une clef de voûte.

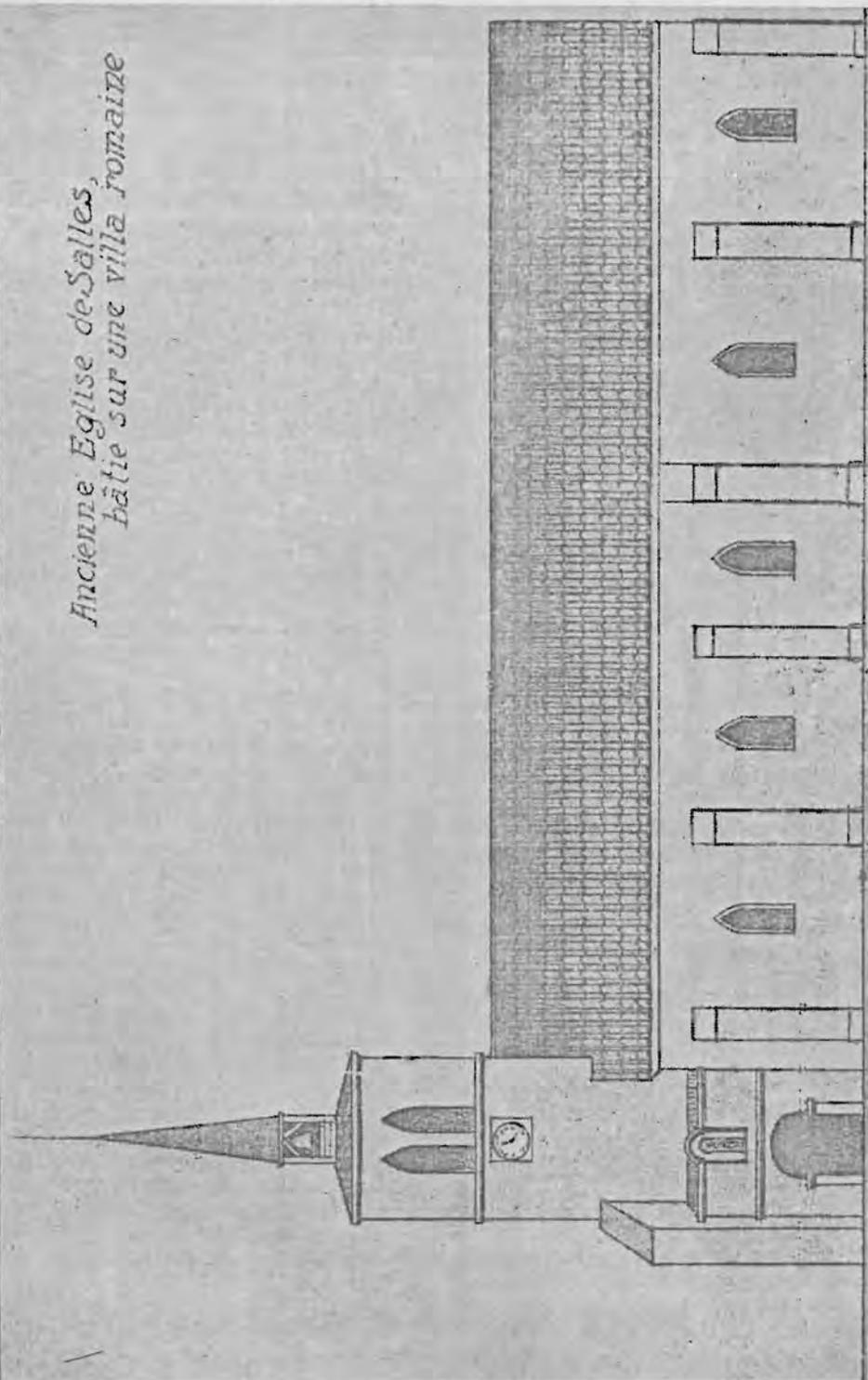
Comparée — à distance — avec les clefs de voûte de l'église actuelle, une différence apparaît, tant dans les rainures que dans la base, surface plane. Un élément d'arc, un claveau, également retrouvé dans les combles, confirme la différence avec le dessin des ogives actuelles.

D'où provient cette clef de voûte ?

A vrai dire, notre attention, depuis longtemps, avait été mise en éveil, par la note du « Guide » de dom Biron, page 140 (Ed. Ferret, 1928) sur l'Eglise Saint-Pierre de Salles : « Inscriptions des XII^e et XIII^e siècle. » Ces inscriptions nous sont encore totalement inconnues et il serait intéressant de consulter les archives de dom Biron à ce sujet, si toutefois ces archives existent encore.

Mais notre découverte devait nous rappeler qu'une autre pierre,

*Ancienne Eglise de Salles,
bâtie sur une villa romaine*



enfouie dans la cour du presbytère, avait aussi depuis longtemps attiré notre attention. Cette demeure, ancienne école et résidence des religieuses, devait avoir quelques statues et cette pierre devait sans doute avoir servi de socle...

Or, quelle ne fut pas notre surprise, le mercredi 9 mai 1973, de découvrir que le dit socle n'était rien d'autre qu'un chapiteau renversé et non scellé. Il nous fut donc facile de l'extraire de la fosse que nous avions creusée autour. Ensuite, un bon brossage nous révéla une sculpture du XI^e ou XII^e siècle. A notre avis, le motif est une corbeille laissant entrevoir dans les entrelacs des fruits, des pommes apparemment.

Peut-on identifier et dater ces découvertes ?

La clef de voûte XIV^e ou XV^e ? Le chapiteau, XI^e, XII^e siècle ?

Pour cela, il nous faut nous souvenir que l'ancienne église de Salles, détruite en 1870 après avoir reçu certaines restaurations au début du XIX^e, présentait des signes très anciens. Le document, joint en annexe, nous montre un clocher de base carrée, étayé en S.O par un contre-fort d'angle, rappelant les clochers de Mons-en-Belin et de Saint-Michel de Lugos. Un porche, s'apparentant à celui de Mons-en-Belin, semble bien être du XVIII^e. La « nef » apparaît banale, mais il faut se souvenir des restaurations du XIX^e.

Que l'on ait voulu garder, à l'époque du transfert du culte de l'ancienne église à la nouvelle, « un élément de continuité », cela est bien probable, et il était alors relativement facile, à l'aide d'une passerelle (les deux églises étant côte-à-côte), de faire transiter du

sanctuaire de l'ancienne vers le clocher de la nouvelle, le « témoin » que l'on voulait conserver. L'ancienne église était « orientée », l'actuelle est inversée.

Toutefois, une clef de voûte du XV^e dans une église « romane » pose quand même une question.

Une première hypothèse peut être avancée... Vers le XIV^e, l'église ayant subi des dommages, le sanctuaire aurait été refait. Un élément de comparaison pourrait être avancé avec l'église voisine de Mios qui porte sur le claveau de l'arc de la chapelle de la Vierge la date de 1606, mais qui présente en réalité un style gothique. Par conséquent, notre clef de voûte pourrait dater de la fin du XVI^e...

Mais des recherches faites, voici quelques années dans les archives paroissiales, vers 1969-1970, nous révélèrent qu'au début du XIX^e siècle, l'Église de Salles, abîmée par la foudre à la fin du XVIII^e avait eu son chevet réparé et le terme employé par le maçon — Lafon dit Lafougnat d'Argilas — avait été de « querrerer » (mettre à l'équerre) le chevet roman de ladite église (Cf document en annexe). Le XIX^e ayant un goût pour le gothique, la voûte du chœur aurait alors été refaite en ce style et notre clef perdrait de ce chef de son « âge ». Un argument supplémentaire pourrait être avancé : la clef de voûte de la croisée des transepts à l'Église Saint-Jacques du Barp, restaurée et agrandie par le même maçon.

Toutefois, la nature du matériau que l'on ne retrouve pas dans les aménagements de Saint-Michel de Lugos, dans la construction de Notre-Dame de Lugos, ni dans les travaux de Saint-Jacques du Barp d'une part, et le motif décoratif du

chœur de l'ancienne église de Salles ayant été retenu d'autre part, pour la nouvelle église et pour celle du Barp, on peut très bien admettre que notre clef de voûte date de la fin du XVI^e, époque d'un aménagement et d'un agrandissement devenus nécessaires comme on peut en juger à Saint-Martin de Mios, Saint-Michel de Lugo ou Saint-Pierre de Mons-en-Belin.

Le problème de l'origine du chapiteau est plus facile à résoudre. Nous avons dit que Salles possédait une église du XI^e ou XII^e siècle. Le chapiteau retrouvé est

semblable, dans sa facture et dans son matériau — pierre de Salles sans doute —, à ceux de Mons-en-Belin. Cette pierre, comme la colonne qui la supportait, était « engagée » et ne comporte donc de décoration que sur un côté et sur deux demi-côtés.

Ces deux vestiges de notre église seront mis en dépôt dans l'église actuelle et exposés à la vue du public.

Communication de
M. l'Abbé THOMAS,
curé de Salles et de Lugos

Nota : 1° On doit au maître-maçon Lafon d'Argilas, non seulement la restauration de l'église Saint-Pierre de Salles, mais encore celle de Saint-Michel de Lugo, la restauration et l'agrandissement de Saint-Jacques du Barp, la construction de l'église Notre-Dame de Lugos, copie de l'ancienne église de Salles. (Témoignage de M. Ber-

truc, ancien adjoint au maire de Salles).

2° Les dimensions de la clef de voûte de l'ancienne église de Salles sont : diamètre 0,45 ; hauteur 0,35.

3° Les dimensions du chapiteau sont de 0,30 de hauteur, de 0,40 au sommet et de 0,30 à la base. Il n'y a pas de tailloir.

Les biens nationaux dans la commune d'Andernos

1789 - 1797

I — Les biens de première origine

Chacun sait que les impôts ne rentrant pas, les emprunts ayant échoué, la contribution patriotique n'annonçant partout que des résultats dérisoires, l'Assemblée Constituante, pour éviter la banqueroute, avait décidé, sur la proposition de l'évêque d'Autun, de mettre les biens ecclésiastiques à la disposition de la Nation. Ces biens avaient donc été inventoriés et estimés.

Ils étaient modestes à Andernos où n'existait aucune communauté religieuse (1) et se bornaient aux petits immeubles et troupeaux de la fabrique. Le commissaire Ancêtre, du district de Bordeaux, assisté du procureur Vinsac, en avaient dressé la liste :

— à Andernos : le presbytère et 1 journal de terre (2), estimé 612 livres ;

— à Arzac : 1 journal et demi de pins, valant 300 livres et 7 journaux de taillis et pré valant 1.800 livres ;

— à Audenge : 2 journaux et demi de vigne pour 350 livres et 1 journal de labour, 60 livres ; un quart de journal de pelouse,

13 livres ; 1 journal et demi de pré, 200 livres ; 2 journaux de mauvaise terre, 50 livres ; 1 autre journal, 30 livres, et 1 troupeau de 100 moutons, brebis et agneaux 700 livres.

La médiocrité des biens, leur dispersion, le mode de paiement prévu (3) favorisaient, par exception, les paysans du terroir dont les derniers scrupules étaient levés par l'extrême impopularité du curé Duluc (4). Après son départ, le presbytère inoccupé, les terres et le troupeau étaient donc, en dépit d'une ultime et sourde résistance du Syndic fabricant Jean Lacaze, mis en vente le 22 août 1791, dans la salle des administrateurs du district de Bordeaux. Les enchères furent assez vives où s'affrontaient les citoyens Dessans, Lalesque, Gassian et Rauzille. Le pré d'Audenge et le troupeau étaient adjugés au dernier nommé pour le prix de 990 livres. Mais ce brave cultivateur d'Arès ne savait pas signer au procès verbal et manquait de provoquer un scandale en apprenant qu'il devait acquitter, dans la quinzaine, 30 % de la somme qu'il avait offerte. Comme il n'en avait pas le premier sou — il espérait payer après revente à substantiel

bénéfice — on l'éconduisit malgré ses protestations après l'avoir déclaré déchu.

Raymond Gassian, notable d'Arès (5), devenait alors adjudicataire au même prix de 990 livres. Les deux hommes, du même village, ne devaient jamais plus s'adresser la parole. Ainsi naissent des querelles soigneusement entretenues de père en fils.

Tout de suite après ces incidents, le reste des terres d'Audenge « ayant appartenu à la ci-devant fabrique », étaient adjugés pour 800 livres à Pierre Hazera, maçon d'Andernos (6), après enchères des sieurs Masson, Lacour, Cravey et Christophe.

Le dernier lot, le plus lointain, celui d'Arzac, composé pourtant de bonnes prairies, ne trouva pas preneur. La bande de spéculateurs qui se disputaient alors les immeubles confisqués de Bordeaux, ne s'étaient pas encore jetés sur les propriétés rurales. Mais elle était prête en 1795, année de la remise en vente des prés d'Arzac.

Il y eut des enchères apparemment très animées entre les sieurs Barbé, Berthau, Dayren, Francia et Miquau, tous petits « bourgeois tricolores » de Bordeaux, trafiquants au petit pied.

Mais cette fois, la dévaluation des assignats était telle que, sur l'estimation primitive à 1.800 livres les biens étaient adjugés à 16.000 au sieur Barbé, résidant 2, rue du Pont de la Mousque, à Bordeaux. Et l'affaire demeurait bonne ! Le louis d'or qui s'échangeait à 225 francs au jour de la vente, le 24 floréal, an III (7), en vaudra bientôt 3.400, puis 5.600 !

La pièce de pins estimée 300 livres en 1790 montait à 3.600

après simulacre de lutte des mêmes enchérisseurs et adjudication, cette fois, au sieur Dayren, homme de paille d'un spéculateur bordelais, le sieur Ferrière, 61, quai des Chartrons.

Des spécialistes de l'immobilier usaient ainsi de prête-nom faisant profession de mandataires, qui assistaient à toutes les ventes et s'entendaient entre eux après avoir choisi leurs lots respectifs. Le nouveau mode de paiement avec obligation d'un versement immédiat, bientôt exigé en numéraire, écartait des ventes les petits propriétaires du pays. La faculté de se libérer ensuite avec une monnaie papier qui se dépréciait de jour en jour, ouvrait d'extraordinaires possibilités d'enrichissement au préjudice de la nation.

L'émission colossale et désordonnée des assignats ou bons de réquisition permettait à Andernos, comme partout, aux bourgeois spéculateurs, seuls profiteurs du régime d'acquérir des biens nationaux à la barbe des paysans, de payer d'immenses domaines avec des poignées de mandats ramassés à vil prix (8).

Pour en finir avec les biens de première origine, il ne restait plus à vendre que le presbytère et son journal de jardin. Personne n'ayant osé enchérir dans la commune, ils étaient cédés le 27 fructidor, an IV (9) sans enchère, presque clandestinement, à un petit préposé aux douanes du port de Bordeaux, le sieur Philippe Bierre. La loi du 28 ventôse instituant les mandats territoriaux permettait à tout porteur et sur simple soumission, de se faire attribuer un bien séquestré. A l'insu des gens d'Andernos et de la municipalité du canton (10), avec la complicité du silence au directoire départemental et

sur soumission ridicule à l'époque (11) de 612 francs, le presbytère devenait la propriété d'un petit agiotteur... ..

..

II — Les biens de seconde origine

La municipalité s'était montrée bienveillante pour les anciens seigneurs du pays : Madame veuve de Verthamon et M. de Belcier-Crain qui, d'ailleurs, ne résidaient jamais dans leurs châteaux d'Andernos et d'Arès. La commune n'aura jamais de comité révolutionnaire, ni même de surveillance, sous l'éphémère municipalité jacobine de la Terreur. Tout au plus l'agent national Hostinda Couttaud ayant été jugé trop débonnaire par le représentant Besson, avait-il été doublé par un commissaire du district. Et celui-ci, le citoyen Sutton, devait rendre compte, le 18 frimaire, an II (12), « qu'il n'y avait point, à Andernos, de terre aux émigrés... ». Mme de Verthamon habitait Bordeaux, au 67, cours Tourny, M. de Belcier, sa « maison » (13) de Baron. à

Mais les choses empiraient lorsque les deux fils Verthamon et les deux frères Belcier furent présumés, puis convaincus d'émigration (14). Et voici les propriétés des deux familles placées sous séquestre, inventoriées et estimées. En attendant leur vente, les terres sont exploitées en régie, d'une manière éhontée, aussi préjudiciable à la nation qu'aux ayants-droit (15). Mais pour aboutir aux ventes, il faut procéder à un partage entre les familles et l'Etat, après les formalités de présuccession (16). La loi s'appliquait ici dans les deux cas.

Mme de Verthamon avait huit enfants dont les deux émigrés. Elle possédait des biens considé-

rables en dehors de sa maison de Bordeaux :

— 60.000 journaux à La Teste, Gujan, Le Teich, avec maisons, terres, landes, pignadas ;

— maisons à Gujan, au Teich, à Lège ;

— 5.000 journaux de landes et pins au Porge ;

— une « maison » à Lacanau, avec 4.329 journaux de pins et 18.300 de landes ;

— le très modeste château d'Andernos avec 14 journaux de terres et un moulin (17).

Les estimations bien que prudentes étaient énormes et la meute des spéculateurs à l'affût. Après de laborieuses expertises où intervenait surtout M^e Baleste-Marichon, notaire, devenu président du Conseil général du canton de La Teste, la division en neuf lots était enfin réalisée, le 24 messidor, an IV (18). Les deux lots réservés aux émigrés étaient vendus au profit de la nation, le 24 nivôse, an V (19). Il s'agissait de la maison de Gujan et d'une partie du domaine de La Teste.

Le notaire de qui Mme de Verthamon était la cliente, n'avait pas osé enchérir lui-même : sa fonction l'en empêchait. L'adjudication fut prononcée en faveur d'un sieur Pierre Taffard qui après un délai de circonstance et en se réservant la maison, revendait la terre, le 15 frimaire, an VIII, à M^e Baleste.

Le château d'Andernos resta donc à Mme de Verthamon ou plutôt fut compris dans la part d'une de ses filles : Marie Jacqueline de Verthamon. Il a aujourd'hui complètement disparu (20).

..

Les de Belcier-Crain, très riches

eux aussi, étaient de loin, les plus grands propriétaires locaux.

Anciens seigneurs de Baron, de Gensac, de Carsac-en-Périgord, d'Arès enfin, ils possédaient :

— sur Baron, une « maison » avec moulin, 149 journaux de terres, 94 de vignes, 26 de prés, le tout estimé 149.620 francs ;

— sur Carsac, 3 domaines estimés 109.520 francs ;

— sur Gensac, la « maison » familiale avec 839 journaux, estimés 120.775 francs ;

— sur Arès, la « maison », avec 420 journaux d'enclos, 400 de pins et 4.000 de landes formant les communaux d'Andernos et d'Arès, frappés de droits d'usage qui avaient influé sur une estimation ne s'élevant, avec prudence, qu'à 30.450 francs pour la totalité (21).

Les biens des deux émigrés, condamnés à mort de surcroît, étaient acquis à la nation. Mais leur sœur, Mme de Boussier-Rochepine, présentait un certificat de résidence délivré par la municipalité de Gensac. Il fallait donc procéder à partage en trois lots dont deux seraient vendus.

La part de Mme de Boussier comprit le château Belcier, à Gensac, avec son domaine et une partie de Carsac. Tout le reste fut vendu les 4, 12 et 17 floréal, an V, aux conditions expresses de paiement suivant les dispositions de la loi du 18 brumaire, an IV (22).

La présente étude ne peut que se borner à l'adjudication des biens du pays, ceux d'Arès.

Ils comprenaient en détail :

— une « maison » à plusieurs chambres hautes et basses avec chai, cuvier, grange, écurie, cour, jardin, « eysine », le tout sur

2 journaux, estimés 3.500 livres, plus un pressoir et deux cuves valant 200 livres ;

— une garenne garnie de grands arbres, chênes et pins, contenant 90 journaux, estimée 4.200 livres (23) ;

— un enclos de 8 journaux de vigne, estimé 450 livres ;

— 300 journaux de prés saïs propres à des marais salants (24) estimés 2.900 livres ;

— 20 journaux de mauvaise prairie, estimés 900 livres ;

— 400 journaux de taillis et pins estimés 11.300 livres (25) ;

— 4.000 journaux de landes, estimés 1.000 livres (26).

— un moulin à eau, à une meule, avec jardin d'une contenance de trois quarts de journal, estimés 6.000 livres.

Ensemble 30.450 livres dont les trois quarts formaient la première mise d'enchère légale — 22.837 livres. Le 4 floréal, an V (27), par surprise, les spéculateurs bordelais non présents, il fallait bien adjuger à un sieur Castelnau, propriétaire du pays. Malheureusement pour lui, il ne pouvait immédiatement verser son premier acompte en numéraire, ainsi que la loi lui en faisait obligation.

Après l'avoir déclaré déchu, les administrateurs du département : Aubert, Castagnet, Chalup, Lafosse, Pontarrieu, sous la présidence du citoyen Duplantier, prenaient, le 12 floréal, à 10 heures, le soin de procéder à une seule créée provisoire afin que le beau monde de l'immobilier soit bien averti de l'adjudication définitive fixée au 17.

A quelles complaisances ne descendait-on pas ! Et ce jour-là,

après un semblant d'enchères bien concertées entre les sieurs Darquet, Darrieu, Duprada et Fournier, tous les biens d'Arès, à l'extinction du neuvième feu, étaient adjugés, pour 33.000 francs au « citoyen Duprada ». Ils en valaient plus de 100.000 en bonne monnaie. Les droits d'enregistrement montaient à 200 francs. Ils ont fait depuis, quelques progrès...

Ainsi devenait grand propriétaire du pays un petit bourgeois habitant Bordeaux, rue des Droits de l'Homme, et qui, à l'exemple de beaucoup, trafiquaient dans l'immobilier. On le retrouvait avec ses partenaires dans bien d'autres ventes où chacun, alternativement, devenait adjudicataire. Pas un paysan local, agriculteur exploitant, n'avait pu s'agrandir du moindre journal sur la terre d'Arès.

On l'avait vendue pour un prix dérisoire, mais en bloc, après des estimations aussi périmées qu'entachées de parti pris. Aucun des notables de la commune n'était assez fortuné pour acquitter le premier versement en numéraire. On aboutissait à enrichir légalement des spéculateurs sans aucune vocation agricole. C'était aller contre la volonté d'une assemblée qui désirait favoriser les petits propriétaires naïgère tenanciers. M. Duprada n'avait pas

l'intention d'exploiter Arès.

Dès le 27 pluviôse, an VI (28), dix mois à peine après son acquisition, il revendait avec bénéfice et contre monnaie de bon aloi, à M. Hiribarn qui arrivait du Pays Basque. Le premier soin du nouveau propriétaire fut d'interdire tout droit d'usage dans les communaux, anciennes « terres vaines et vagues ». Mais les habitants invoquant la théorie du double domaine soutinrent que, de toute ancienneté, ils possédaient le « domaine utile » et que les obligations de rachat avaient été abolies (29).

La contestation durera très longtemps contre des châtelains successifs, dans des procédures compliquées qui ne se termineront qu'en 1844 et 1845 par des transactions aux termes desquelles la plus grande partie des landes litigieuses devenait propriété communale d'Andernos et surtout d'Arès (30).

J. DUMAS.

RECTIFICATIF

— Dans le numéro 3 de notre bulletin à la page 23 (article du l'état des denrées et productions locales), il fallait lire :

« Poisson, la livre : 6 sous » et non 15 livres (15 livres faisaient à peu près le prix du boisseau de blé !).

Notes

(1) Les Feuillants de Bordeaux avaient seulement le bénéfice de la dîme.

(2) un journal = 3.190 m² à Andernos.

(3) Loi du 14 mai 1790 : 30 % comptant, le reste en douze ans.

(4) Il sera chassé de la commune en juin 1791.

(5) Il habitait Arès et possédait le moulin de Lège. Il sera conseiller municipal, puis adjoint au maire d'Andernos

(6) Il sera maire d'Andernos.

(7) 14 mai 1795.

(8) Les mandats territoriaux remplaçant les assignats tombés à 0, se dépréciaient pareillement : émis à 100 francs le matin, ils valaient 7 fr. 50 le soir.

(9) 13 septembre 1796.

(10) De La Teste. Il n'y avait plus de municipalités communales.

(11) C'était celle de 1790 quand le louis valait 20, puis 26 francs

d'assignats. Il en valait 3.400, puis 6.500 en 1796.

(12) 8 décembre 1793.

(13) On ne disait plus « château »

(14) Les deux Belcier seront condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire de Bordeaux.

(15) Au recensement des grains, les exploitants des immenses terres d'Arès déclarent un boisseau et demi de blé et deux et quart de seigle !

(16) Loi du 9 floréal, an III

(17) Château et moulin à vent en ruines, aujourd'hui disparus.

(18) 12 juillet 1796.

(19) 13 janvier 1797.

(20) Depuis 1884. L'enclos forme le parc municipal du Broustic.

(21) Il faut aussi tenir compte de la pauvreté du sol : à Baron, 269 journaux sont estimés 149.620 francs (dans l'Entre-deux-Mers) ; à Arès, plus de 4.000 ne dépassent pas 30.450 fr.

(22) 7 novembre 1795 : moitié en numéraire dont un dixième immédiatement exigible.

(23) Plus que le château dont on comprend l'état de délabrement.

(24) C'étaient d'anciens marais salants. Vers 1840, un nouveau propriétaire, M. David Allègre y fera des réservoirs à poissons.

(25) A la « montagne d'Arès », le long du ruisseau de Cirès.

(26) Les droits d'usage jouaient.

(27) 4 floréal, an V (23 avril 1797 ; 12 floréal (1^{er} mai 1797) ; 17 floréal (6 mai).

(28) 15 février 1798.

(29) Décret du 17 juillet 1793.

(30) Elles sont exploitées en régie municipale.

Protection des inscriptions

COMMUNICATION FAITE A LA SEANCE du 28 Mai 1973,

par Jacques RAGOT

La plus ancienne inscription lapidaire encore apparente dans l'Eglise Saint-Vincent de La Teste se trouve à soixante centimètres du sol, sur la face sud du premier pilier à droite en entrant par le portail ouest (le pilier de gauche en entrant par la porte sud, aujourd'hui condamnée).

On lit encore, mais difficilement :

LAPIS FONDAM POSITA 1641
pierre fondam [enta]le posée 1641
Cette inscription est assez peu orthodoxe :

1° e mot latin « lapis » étant du masculin, on devrait lire : « positus » ;

2° le français se trouve mélangé au latin : fondam, abréviation de fondamentale, est, en effet, un mot français.

Quoi qu'il en soit, cette inscription est très intéressante à conserver. Il serait souhaitable qu'elle soit rafraîchie au ciseau par un bon tailleur de pierres, restauration demandant peu de temps et vraisemblablement peu coûteuse.

La Société Historique est intervenue dans ce sens auprès de M. le maire de La Teste, qui a accepté de faire cette restauration.

130 ans de rails

SUITE

Les discussions allèrent bon train parmi les hommes d'affaires restants et trois restèrent en présence avec des projets valables pour le moins.

M. de Vergez offrit « un rabais de 65 ans 3 mois 7 jours, sur le minimum de la durée du péage ».

MM. Dupouy, Berdaly et Lopès-Diaz, 50 ans 7 mois.

M. Debans l'aîné, 19 ans.

La durée de 99 ans étant maintenue au projet, c'est donc M. de Vergez qui offrit de prendre l'adjudication pour le minimum de temps de 34 ans 8 mois 23 jours ! Cet ingénieur demeurant à Paris, rue St-Guilhaume, numéro 29, fut nommé « adjudicataire de la construction des chemins de fer de Bordeaux à La Teste ». Déjà fort connu pour ses magnifiques travaux du pont de Cubzac, il s'empressa de constituer une société anonyme qui, dans le délai de deux mois, déposa son dossier chez M^e Jacques François Hyacinthe Lehon, notaire à Paris.

Malgré les prédictions pessimistes de Fr. Arago, les finances de la bourgeoisie affluèrent.

On remarque assez de particules dans la société composée de MM. F. J. B. de la Vingtrie, A. J. B. de la Vingtrie, Ingénieurs commanditaires ; MM. Aristide Louis Pereyra, Henri-Nicolas Hovy, Walter et

David Johnston, Henri Cart, Mes-trezat, Louis Pereyra frères, Nathaniel Johnston et fils, Jacques Galos et fils, et David-Frédéric Lopès-Diaz, rentiers. Les banquiers de la société furent MM. les frères de Rothschild, et le fonds social fut fixé à cinq millions — pouvant être porté à six — et divisé en dix mille actions de 500 francs (or) chacune.

Dès que la loi du 17 juillet 1837 fut confirmée par l'ordonnance royale du 15 décembre 1837, des circulaires et projets furent envoyés de tous côtés, pour vanter l'attrait qu'on devait attendre de cette voie ferrée et tout le bien qui en découlera pour l'agriculture, les transports avec les riverains, le développement du commerce, la curiosité, l'agrément des liaisons avec le bord de mer, l'établissement de forges, verreries, etc., l'apport des produits résineux et les liaisons par le canal de Mimizan et la rivière Leyre, etc.

C'est le premier mars 1838 que la société s'engagea, moyennant la somme de 4.600.000 fr., à acheter les terrains, exécuter la voie, construire les gares, fournir tout le matériel, et subitement les actions cotées en Bourse, atteignirent le cours de 630 et 650 fr.

Les études activement poussées permirent aux ingénieurs de remettre leurs premiers plans pour la construction de Bordeaux à la



Photo des « Nouvelles Pêcheries » prise de la terrasse de la villa « Saint-Georges », 135, boulevard de la Plage, où résidait S. Beckett.

Croix d'Hins et peu après ceux de Croix d'Hins à La Teste.

Restait à fixer la gare du point de départ. A l'origine, le cahier des charges indiquait presque au cœur de la ville, l'extrémité de la rue Lecocq, mais précisait que les pentes ne devaient pas être supérieures à 0,0035 par mètre. On découvrit alors qu'une erreur de 10 m 69 (!) avait été commise dans le nivellement entre Bordeaux et Pessac (projet Godinet).

Pour construire la gare à l'endroit désigné, M. de Vergez, qui avait refait tous les tracés, savait que l'édifice aurait dû être placé à près de vingt mètres de hauteur, à l'extrémité d'un talus coupant la ville en deux. En attendant, et provisoirement, la tête de ligne fut arrêtée à Pessac, sur l'emplacement du domaine de Ségur.

Une commission d'enquête, voulue par la loi, conclut qu'il serait substitué à la partie du chemin comprise entre la rue Lecocq et la barrière de Pessac, une autre voie aboutissant à cette barrière à partir des cours d'Albret et d'Aquitaine. Cette commission demanda au gouvernement de réserver la faculté d'embrancher le futur chemin de Bayonne sur celui de La Teste, vœu qui fut énergiquement appuyé par la municipalité de Bordeaux.

Le projet de gare à peine connu vit surgir des discussions sans nombre, ce qui n'est pas pour nous étonner.

Trois camps se formèrent :

Ceux qui tenaient au projet primitif de la rue Lecocq ;

Ceux qui réclamaient la gare au cours d'Aquitaine ;

Et les habitants de la barrière de Pessac qui trouvaient plus

simple de la conserver telle qu'elle, construite à leur barrière.

Dans les défenseurs de la rue Lecocq, plus de cinq cents personnes, entraient MM. Chiapella, propriétaire de la Mission ; de Grammont, Raba-Laroque frères, Jacquemet, etc., et à leur tête le propriétaire du moment de Haut-Brion M. Eugène Larrieu.

Bien organisés, disposant de grandes ressources, entassant mémoires sur mémoires, déclarant que la gare de la rue Lecocq étant prévue par la loi, on ne pouvait la déplacer sans une autre loi ; d'ailleurs, ce déplacement nuirait au magnifique coup d'œil que la vue des wagons arrivant de deux voies procurerait aux promeneurs du cours d'Albret.

On parlait déjà de spéculation affirmée faisant monter sans raisons les actions de 160 à 170 fr., par une bande d'aventuriers industriels couvrant leur spéculation du manteau de la popularité.

« On se sentait en présence de gens qui gagnent des millions sur un coup de dés et dont le talent consiste à exploiter habilement les idées et les projets des autres. » Le ton s'élevait à propos de l'emplacement de la gare bordelaise, mais M. D. G. Mestrezat, président de la compagnie, profita de l'assemblée générale des actionnaires du 27 décembre 1838 à la Bourse de Bordeaux, pour réfuter les insinuations des protestataires.

D'un côté, on mettait en cause M. Johnston, de l'autre M. Larrieu, chassé-croisé d'accusations et de dénégations d'où il semble résulter, d'après les documents connus, que la question se résumait, à savoir laquelle de telle ou telle

propriété serait coupée par la ligne.

Hormis cela, les maires des communes intéressées se plaignaient au préfet des retards apportés depuis quatre ans à la construction du chemin de fer, et M. Marichon, maire de Mios, démontrait dans sa lettre que... plus ça change, plus c'est la même chose (14 février 1839).

Le préfet de la Gironde accélérât ses démarches qui furent couronnées de succès le 28 août 1839 par une loi que le gouvernement adopta en laissant au Conseil général des Ponts et Chaussées la faculté de faire tous les changements que la Compagnie pourrait réclamer, sauf de statuer sur la partie comprise à l'intérieur de Bordeaux. Ainsi autorisation fut donnée de réduire à vingt le nom-

bre des stations, au lieu de trente. Cela paraissait disproportionné sur une distance de cinquante-deux kilomètres. Le réseau routier étant rudimentaire, il convenait de fixer les gares au plus près des points faciles d'accès pour l'apport des marchandises, tels poteaux de mines et pieux de pins.

La Compagnie était donc victorieuse et, dans la joie, annonçait, le 27 décembre 1839, que le chemin de fer serait terminé entre Pessac et La Teste et ouvert à la circulation sur toute son étendue dans un an et quelques mois.

Pourtant, des désagréments allaient surgir et M. de Vergez veillait à tout.

(à suivre)

Ch. GEORGET.



BULLETIN A DECOUPER ET A RETOURNER DUMENT REMPLI A LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE & ARCHEOLOGIQUE D'ARCACHON

M., Mme, Mlle (1)
(Nom et Prénom)

Adresse

demande son adhésion à la SOCIÉTÉ HISTORIQUE & ARCHEOLOGIQUE D'ARCACHON, Bassin, Pays de Buch et Landes y afférentes, en qualité de :

MEMBRE ADHERENT (1)	Cotisation 20 francs
MEMBRE DONATEUR (1)	Cotisation 50 francs
MEMBRE BIENFAITEUR (1)	Cotisation 100 francs

Je verse ma cotisation pour l'année en cours par :
MANDAT — CHEQUE BANCAIRE — VIREMENT POSTAL (1)
Société Historique & Archéologique d'Arcachon,
N° Bordeaux 4486-31 I

Gujan-Mestras

Hormis ce vocable étrange, le passant ne remarque rien, qu'un village-rue vide ou animé selon l'heure. Comme l'huître, la cité n'est pénétrée que par ceux qui le veulent vraiment ; de cet effort, le visiteur est singulièrement récompensé : il découvre le charme gujanais.

Les modes de vie traditionnels fascinent et fascineraient d'autant plus que l'évolution tarde à les étouffer : ils sont ici très fidèlement perpétués.

Gujan a toujours eu quelque chose d'immuable au milieu d'une région changeante : un rivage stable depuis cinq ou six mille ans, jamais de menace des sables.

L'aventure de Gujan fut non pas subie, mais voulue : ses fils défièrent durant deux siècles les passes du Bassin au péril de leur vie : les ex-voto de l'Eglise Saint-

Maurice exhalent le courage, la simplicité, le désintéressement des ancêtres gujanais.

La culture de l'huître développa le village en trois quartiers et sept ports : demeures tapies contre un rivage bas, façades encapuchonnées sous de larges vérandas, rues sinueuses et étroites, conduisant aux « cabanes » ; comment le visiteur ne serait-il pas touché par cet exemple de parfaite communion avec la nature. Comment ne s'intéresserait-il pas à ce peuple, qui associe sa vie au rythme lunaire de la marée et non pas à l'apparition du soleil ?... Comment ne ressentirait-il pas, s'il participe à l'activité ou aux fêtes du village, l'enthousiasme de se voir adopté, pour le temps des vacances, par une nouvelle petite patrie ?

F. MANAUD.

Pré-inventaire des monuments et richesses artistiques de Gujan-Mestras

L'histoire de Gujan-Mestras est peu connue. Nous ne connaissons aucun vestige de préhistoire, de néolithique. Quelques fragments de poteries communes gallo-romaines furent trouvés en draguant le port.

Le plus ancien monument que nous connaissons est l'église. L'Eglise Saint-Maurice de Gujan est située sur la rive gauche du ruisseau du bourg.

Dès 1339, dans la liste des paroisses « in archipresbiteratii Bogii et Borni », cette église était nommée sous le vocable de Saint-Exuperius. En 1772, elle portait toujours ce nom.

L'extérieur de l'église actuelle, orientée Est-Ouest, semble peu ancien. Néanmoins la porte d'entrée sur le bas-côté sud date du XVII^e siècle. Comme les églises de Mons, du Vieux-Lugo, l'église ne comporte pas d'entrée sur la façade ouest.

L'intérieur possède encore dans le chœur un retable en bois doré à colonnes torses datant du XVII^e siècle, avec à gauche, la statue de saint Maurice et, à droite, la statue de saint Exupère, avec mitre et crosse. Au centre, un tableau représentant le Christ, des anges couronnant, de la tiare papale, un vieillard à genoux pouvant représenter saint Pierre.

Un curieux bas-relief sculpté dans le bois, représentant des pêcheurs dans une barque, surmonte l'autel de la Vierge.

D'autre part, une plaque en ardoise, enchâssée dans le crépis du mur du fond du bas-côté droit, porte l'inscription suivante, transcrite avec la graphie d'époque :

« Le 21^e octobre 1618, Ricard et Giron de Videau père ont priss la csarge d'ouvriers de l'esglise

Saint-Maurice de Gujan et ont fait bastir en leur temps, la croix, la tour, la vistre de la segrestie et achspté la lampe devant l'autel aux dépans de mélan aicard not royal s/ et ont fait faire réparation en l'esglise quy sont contenus au rolle des frais qu'ils ont rendu entre les mains de Trino le douzième octobre 1619. - De Videau. »

L'église possède également un splendide lutrin en noyer massif : un aigle sur chaque face, leurs deux cous entrelacés, surmontant un caisson cubique d'un mètre de côté. Il semble être du XVII^e siècle.

Dans un recoin extérieur du presbytère se trouve, solitaire, la statue de pierre en rond de bosse d'un mètre cinquante de hauteur, d'un soldat en armure représentant saint Maurice. Cette statue fut offerte en 1615 par Amaniof Daney.

1615. De quel endroit vient cette statue ?

Autres édifices sur le territoire de la commune : de nombreux moulins dont il ne subsiste plus que deux éléments et un lieu-dit : « Les Moulins » au sud de Mestras.

Le moulin à vent du port de Larros date de 1808. Ses murs sont faits en alios.

L'autre moulin à vent, en alios également, se trouve à l'angle de la nouvelle route d'Arcachon à Bordeaux et de la rue Paul-Pouget.

Peut-être connaissez-vous d'autres éléments que ceux mentionnés ci-dessus. En nous les communiquant, vous pourriez nous aider à faire sortir l'Histoire de Gujan de l'ombre.

(Suite à la prochaine Foire aux Huîtres.)

Mme TAKVORIAN.
Commission
de l'Inventaire des Sites)

Les carnets d'un poilu

Souvenirs et Impressions de campagne
par un Poilu de la Grande Guerre

Nous connaissons tous la guerre de 1914-1918 par nos parents qui l'ont faite ou par l'Histoire de France que nous avons apprise dans nos écoles. Les grandes batailles, les traités, les poilus et la victoire ont été l'objet de nombreux livres et de nombreux films.

Ainsi nous connaissons ces événements, mais vus d'en haut, au niveau des états-majors ou de l'Histoire. Comment cette guerre s'est-elle déroulée « vue d'en bas », au niveau du soldat, de

Voici en termes clairs et simples les souvenirs et impressions que j'ai vécus durant cette campagne et qui resteront toujours ineffacement gravés dans ma mémoire. Durant mes vingt-deux mois de front, j'ai passé, comme nous allons le voir, des heures inoubliables et que seuls apprécient réellement ceux qui les ont vécues. Ceci dit, je commence :

A la déclaration de guerre, nous faisons notre paquetage de campagne et on nous distribue les cartouches. Tout cela respirait déjà la guerre et il régnait de tous côtés une grande nervosité. A ce moment-là, l'enthousiasme et l'élan patriotique furent admirables et malgré cela, nous n'avions pas la moindre idée de ce qu'allait être

ce poilu qui a tant marché, tant combattu et tant souffert ?

Nous pensions que la vue était assez différente et nous avons voulu vous faire participer à cette vie du simple combattant de la Première Guerre Mondiale. Grâce à M. Fernand Ballion, ancien combattant du 1^{er} Groupe d'Artillerie de Campagne d'Afrique, 1^{re} Batterie, qui a su noter au jour le jour, ses souvenirs et ses impressions jusqu'au 14 avril 1917, nous pouvons vous faire participer de très près à cette grande épopée vue directement sur le terrain.

exactement la guerre où nous entrons. Nous savions seulement qu'il allait arriver des événements inconnus et probablement tragiques qui ne nous rassuraient guère.

C'est donc le 4 août, au matin, que nous quittâmes Hussein Dey, avides de voir du nouveau. Nous nous rendons à pied au port d'Alger où l'on commence l'embarquement des chevaux à bord du transport « Djurjura » qui devait nous amener en France. Nous partions en convoi de huit transports, tous chargés de soldats et nous étions escortés par sept ou huit navires de guerre.

C'est à cinq heures de l'après-midi que nous avons quitté la jolie ville d'Alger au milieu d'une

foûle frémissante d'enthousiasme et d'émotion. à

La mer fut assez calme et la traversée s'effectua sans encombre. A un moment donné le cuirassé « Vérité » s'approcha de notre bateau et la musique du bord entonna « Le Chant du départ ». Celle de nos tirailleurs répondit par « La Marseillaise », puis des hourras et des bravos terminèrent cette imposante scène.

Durant le trajet, nous avons fait pas mal de détours, car on craignait la présence de navires ennemis. Nous sommes allés doubler en face de Port-Vendres, puis allons à Cette, où nous débarquons à sept heures du soir, après quarante heures de traversée.

Sitôt le débarquement achevé nous rembarquons en chemin de fer et prenons, le 8 août, à dix heures du matin la direction de Lyon. Tout le long du parcours, les gens se montrèrent très aimables et enthousiastes. C'est le 9, à une heure du matin, que nous arrivons à Lyon. On nous cantonne à la Vitriolerie, dans une fabrique de corsets. Nous restons là quatre jours pour toucher les chevaux qui nous manquent, des hommes et du matériel. Le 13, lorsque tout est complet, nous partons pour le front, via Moulins, Nevers, Nemours, Melun, banlieue de Paris, Soissons, Laon, Hirson et débarquons à Hauville le 15 à quatre heures de l'après-midi, après 40 heures de chemin de fer. Sitôt débarqués, nous partons pour la frontière. Comme ils allaient être malheureux ces gens paisibles dans leurs riants villages, voués à l'invasion des barbares ! Nous bivouaquons à Rocroi, dans un champ. A l'arrivée, on touche les vivres et on fait la cuisine ; mais la pluie ne tarde pas à tomber et on s'installe confortablement dans un grenier à foin. A peine

étions-nous bien couchés qu'il nous faut partir en alerte sous la pluie battante.

Départ de Rocroi, le 16, à huit heures et demi. Nous passons bien tôt la frontière belge au « Gué d'Ossus ». A Couvin, premier village belge, la population nous accueille en frères d'armes libérateurs de leur patrie envahie.

Nous campons à Rolly. Le 17, départ à quinze heures et nous arrivons à dix-sept heures, à Neuville, où se trouvait un camp d'aviation avec une vingtaine d'appareils français qui circulaient sur nous toute la journée. Le 18, le canon se fait entendre vers Dinant. Pour nous, c'est une journée calme.

Le 20, réveil à quatre heures et départ à sept heures trente. Nous passons à Mariembourg, Philippeville et arrivons à Hemptine, à dix heures. Et tout le temps défilent continuellement des troupes françaises de toutes armes. Nous sommes cantonnés dans une grande et belle ferme appartenant à un riche paysan, à en juger par la prospérité de son habitation. Il a tout l'air d'une sae graine de Boche, à en juger par la façon maussade dont il nous reçut. Tout ce que nous faisons le mettait en colère. Nos ressources en bois et en eau sont modestes pour faire la cuisine. Mais les habitants qui n'en manquent pas, ne veulent point en vendre et comme toujours les ordres de ne pas y toucher sont formels. Comme on ne peut faire de feu sans bois, on va à la recherche de morceaux de clôtures abandonnées et autres débris. Comme nous avons installé nos foyers près du mur de l'habitation, afin d'être abrités du vent, voilà que le propriétaire s'amène d'un air mécontent sous prétexte que nous allons mettre le feu à sa maison, qu'on abîmait ses ins-

truments agricoles en s'asseyant dessus, on l'empêchait de rentrer ses animaux, etc. Le soir, c'est avec grand-peine qu'il consent à nous céder quelques-unes de ses écuries pour y coucher.

21 août : un avion allemand vient évoluer sur nous, mais il est bientôt accueilli par une vive fusillade de la part des zouaves. Les « 75 » se mettent également de la partie et quelques obus s'en approchent assez. Puis survient un de nos biplans et le combat s'engage franchement à la mitrailleuse... Après quelques moments de lutte, le Boche se dirige vers ses lignes en mitraillant toujours, si bien que le nôtre atterrit non loin de là, l'officier étant blessé.

Dans la journée, on entend nettement la canonnade. Le soir, les batteries partent en avant. Je suis de garde et nous la prenons très sérieusement, car on nous avertit de l'avance possible de reconnaissances ennemies.

Le 22, le canon tonne sans relâche toute la journée. Vers seize heures, on part ravitailler les batteries qui combattent à Fosse et Stavie, entre Charleroi et Namur. Sur notre route, nous croisons les premières autos ambulances transportant les blessés. L'exode des civils fuyant devant l'envahisseur commence aussi. C'est un spectacle des plus lamentables. On en voit de toutes les manières : en voiture, à pied, emportant leurs plus précieuses hardes, de pauvres femmes avec leur enfant sur le bras et poussant une voiturette contenant un autre marmot. D'autres, plus grands, suivent lentement en tirant un bout de robe de la pauvre maman. Nous avançons avec peine, car la route est encombrée de civils et de convois formant une suite interminable. On arrive néanmoins à Mettat dans la nuit froide. Là des zouaves qui com-

mencent à battre en retraite, nous apportent de tristes nouvelles : les Boches très supérieurs en nombre avancent. Nous sommes donc obligés de faire demi-tour dans cette même.

A six heures du soir, on reçoit l'ordre de se replier.

Le 23, le canon gronde fortement. A dix heures, on essaie de ravitailler, sans y parvenir. Les Boches avancent. A une heure, alerte, on se replie à nouveau. Le soir, l'ennemi faiblit et recule un peu ; mais dans la nuit, il reprend ses positions. On parvient enfin à ravitailler et il était temps, car les vivres de réserve étaient épuisés. Le soir, on aperçoit la lueur des obus qui éclatent vers Dinant.

Le 24, le canon gronde très fort et l'on aperçoit plusieurs villages en feu. Nous sommes prêts à partir, mais nous sommes sans ordres comme il nous arrive assez souvent. A huit heures on se replie de Philippeville sur Neuville. Comme toujours, nous ne savons pas si nous devons rester longtemps, mais nous tachons cependant de faire un peu de cuisine bien que l'ordre de départ nous arrive avant la fin de la préparation. Dans ce cas, il nous faut renverser la soupe sans la manger.

A l'arrivée, je vais chercher de l'eau qui se trouvait un peu loin ; pendant ce temps, j'apprends que l'on est déjà parti et je suis obligé de faire un bon pas gymnastique pour les rattraper, car ils avaient de l'avance et étaient déjà loin d'autant plus qu'ils allaient au trot. Sur la route, c'était toujours le même désordre, avec ce mélange de civils et de militaires. On fait dix kilomètres et nous arrivons à Mariembourg. Mais comme les Boches avancent toujours et que rien ne les arrête dans leur élan, nous faisons seulement une courte

halte. Puis nous repartons pour Bailleux, à quinze kilomètres, où nous apprenons le résultat des combats de ces derniers jours qui sont désastreux pour nous qui avons perdu cinq pièces dont quatre pour ma batterie. La retraite tourne à la déroute, car chacun se sauve comme il peut. Plusieurs de nos hommes se sont égarés et

n'ont rejoint que quelques jours après. Il y a eu une douzaine de blessés et cinq tués ou disparus à la batterie.

Après ces premiers combats qui nous ont été funestes, le moral est affaibli, car c'est pour nous un bien mauvais début.

F. BAILLON.

Voici comment M. F. Baillon a vu ce que les spécialistes appellent la « Bataille des frontières ». Il a pourtant reçu le choc de la puissante aile droite allemande, le 23 août, de Condé à Namur, qui força le général Lanrezac à ordonner une retraite qui aura pour conséquence la

perte de la Belgique et l'invasion de la France. Nous coupons ces souvenirs à la veille du 25 août, qui verra l'arrêt de l'offensive allemande en Lorraine ; mais nous publierons dans nos prochains numéros la suite des extraits de ces mémoires.

BIBLIOGRAPHIE

(M. François MANAUD nous autorise à insérer la bibliographie revue par M. le Professeur ENJALBERT, de son mémoire de troisième cycle sur l'évolution du Bassin d'Arcachon.)

- BERTHOIS (L.) — Contribution à l'étude de la sédimentation et de la géologie sous-marine du Golfe de Gascogne (1955)
Océanographie sédimentologique (Paris, 1969)
- BOUCHET (J.-M.) — Etude océanographique des chenaux du Bassin d'Arcachon (1968).
- BOURCARD (J.) — Les frontières de l'Océan (Paris, 1952)
- BRIQUET (A.) — Le littoral du Nord de la France et son évolution morphologique (Paris).
- BUFFAULT (P.) — Etude sur la côte et les dunes du Médoc (Bordeaux, 1897).
Les grands étangs littoraux de Gascogne (BGHD, n° 2, 1906).
Histoire des dunes maritimes de Gascogne.
- BURLING (R.-W.) — Dynamical oceanography (Oxford, 1964).
- CLOS - ARCEDUC — La photo aérienne et l'étude des dépôts pré-littoraux (IGN, 1964).
- COINCY (HDE) — L'érosion du Gaillouneys (R. G. Comm. de Bx, 1934).
- DEBYSER (J.) — La sédimentation dans le Bassin d'Arcachon. Bulletin d'études et de recherches scientifiques (Biarritz, 1957).
- DUGAS (F.) — Etude du déplacement des sables sur la partie nord du littoral des Landes (Thèse, 1966).
- EASTERBROOK — Principles in Geomorphology (London, 1969)
- ENJALBERT (H.) — Les pays aquitains (1960).
- FABRE (A.) — Les terrains de revêtement du Médoc (Bordeaux, 1939).
- FAIRBRIDGE — Encyclopedy of oceanography (New-York, 1968).
- GLANGEAUD - SAVONAC — Observations sur la géologie et la tectonique de la région d'Arcachon (PV. Soc. Linn. de Bordeaux, T. LXXXVII).
- GUILCHER (A.) — Crêtes et sillons obliques de l'Estran des Landes (COEL n° 4).
- KING (Cuchaine A. M.) — Oceanography for geographers (1962)
Beaches and Coasts (1959).
(London, Arnold Publisher, LTP).
- KUENEN (Ph. H.) — Marine geology (J. Willay & Son. Inc. New-York, 1950).
- LARRAS (J.) — Embouchures, estuaires, lagunes et deltas (C. C. R. de Chatou).
- PINOT (J.-P.) — Articles in « Encyclopedia Universalis ».
- PRENANT (A.) — Notes sur l'action des vagues et des courants dans les passes du Bassin d'Arcachon.
Livret-Guide de l'excursion C12 de l'INQUA (1969).
- RICHARDS (H.-G.) - FAIRBRIDGE (R.-W.) — Annotated biography of Quaternary Shorelines.
- ROUVILLE (A. de) — Résultats de quelques études sur les variations du niveau des plages (ANN. des Ponts et Chaussées).
- RUSSEL — Use of fluorescent tracers (Coastal Engineering Vol. 1, p. 418).
- SAVAGE, St-MARC, VINCENT — Transport Littoral (Grenoble 1954).
- SEARS (Mary) — Progress in Oceanography Vol. 1 (1963)
Vol. 5.
- SHEPARD — Submarine Geology (1948).
Photography related to investigation of shore process (Photogrammetric Engineering).
- SHIRLEY (Martha L.) — Deltas in their geological framework New-York, 1966).
- SITARZ (J.) — Contribution à l'étude de l'évolution des plages à partir de la connaissance de leur profil d'équilibre (Trav. CREO, sept. 1950).
- TEISSIER (J.-L.) — Etude hydrogéologique du Plio quaternaire dans la région de Cazaux (Bordeaux, 1967).
- VERGER (F.) — Marais et Wadden du Littoral français (1968).
- VIGNEAUX (M.) — Extrait du colloque sur le Paléogène (Bordeaux, 1962).
- WAGRET (P.) — Les Polders.
- WEULLERSE — La formation du Bassin d'Arcachon (A. G., n° 209).

Bureau et activités

Président M. MARCHOU,
15, allée Elisée-Reclus, Arcachon

Vice-Présidents :

Archéologie M. LABOURG, 2, rue Professeur
Joynet, Arcachon (Antiquités pré-
historiques)
M. THIERRY, Passac (Antiquités
historiques)

Classement des Sites Mme TAKVORIAN, 312, boulevard
de la Plage, Arcachon

Généalogie Archives M. GRASSET, K22, Arcachon Ma-
rines, Arcachon

Numismatique M. JEGOU, 2, allée G. Bernanos,
Arcachon

Musée de la Forêt M. AUFAN, 64, boulevard Louis-
Lignon, La Teste

« Vieil Arcachon » Mme STUMPF, 11, allée Corrigan,
Arcachon

Club des Jeunes M. MORMONE, 7, rue Lydia,
Arcachon

Chargées de Recherches dans les Archives et Bibliothèques :

Pour Bordeaux Mme MIGNEREY

Pour Paris Mme GREINER

Trésorier M. AUFAN, 64, bd Louis-Lignon,
La Teste (C.C.P. Société Historique
et Archéologique d'Arcachon),
N° 4486-31 I Bordeaux

Secrétaire Mme ROUSSET-NEVERS, 1, allée
Dr F. Lalesque, Arcachon

Membres : MM,

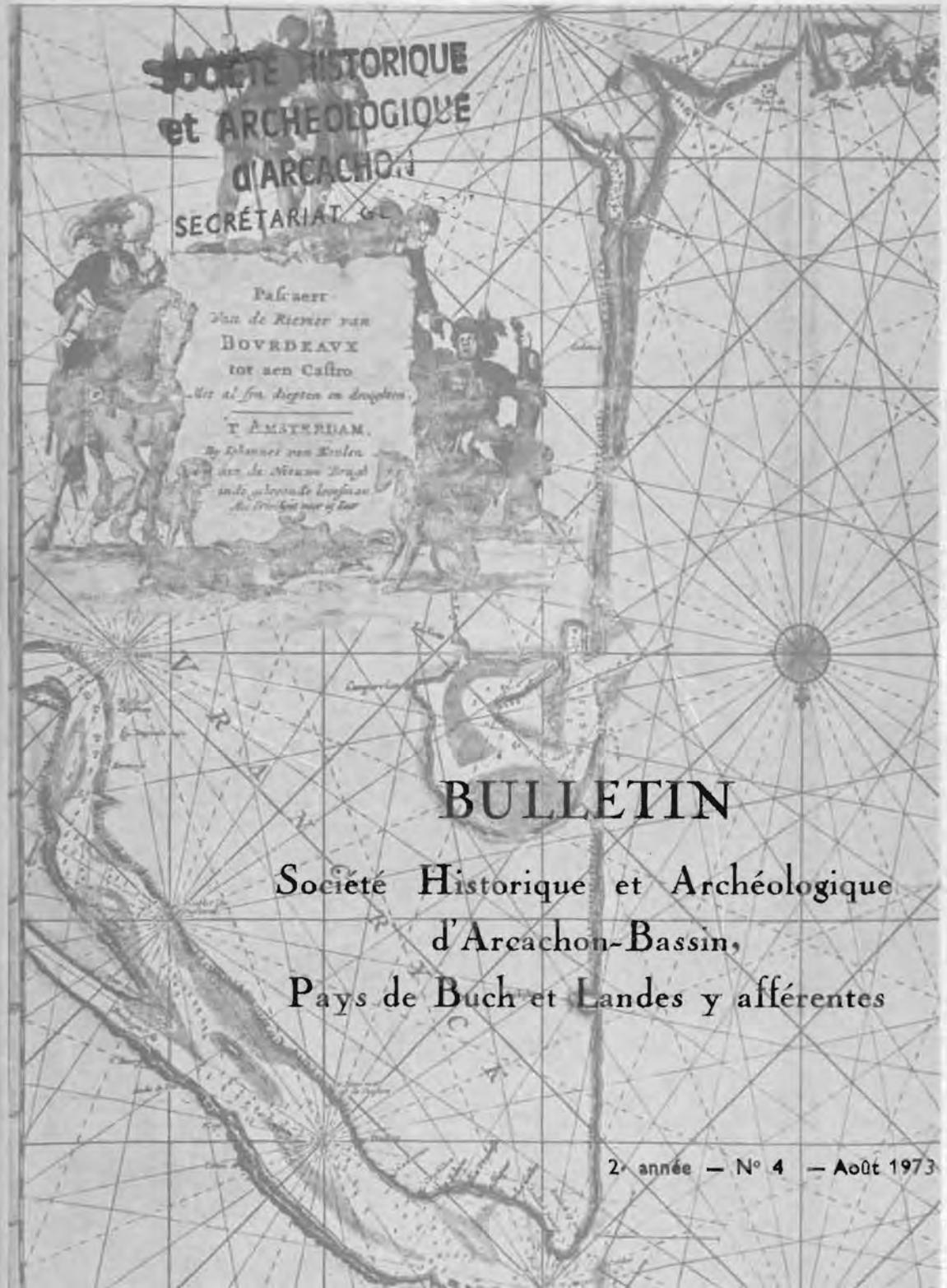
l'Abbé BOUDREAU, Le Teich

DUMAS, 1, allée des Sirènes, Andernos

GEORGET, rue Henri-Dunant, La Teste

RAGOT, 20, rue Jules-Favre, La Teste

SORE, 7, rue du Chemin-des-Dames, La Teste



BULLETIN

Société Historique et Archéologique
d'Arcachon-Bassin,
Pays de Buch et Landes y afférentes